

Commission des sites et monuments nationaux (« COSIMO »)

Vu la loi modifiée du 18 juillet 1983 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux ;
Vu le règlement grand-ducal du 14 décembre 1983 fixant la composition et le fonctionnement de la Commission des sites et monuments nationaux ;

Attendu que la ferme dite « Allroudeschhaf » à Scheidgen se caractérise comme suit :

La ferme du Alroudeschhaff se situe à l'entrée de la localité de Scheidgen, qui est implantée dans la zone verte. La ferme se compose de deux ailes parallèles. (TBA/ GEN)

Le corps de logis ainsi qu'une partie des annexes sont déjà inscrits sur la carte de Ferraris (1771-1777), de même que sur le premier plan cadastral (Urkataster) de 1823. On peut donc conclure que les bases de l'ensemble remontent au XVIIIe siècle.

Une partie de la ferme a été détruite par l'une des nombreuses bombes tombées sur le Grand-Duché pendant la bataille des Ardennes lors de la Seconde Guerre mondiale. Néanmoins Les murs extérieurs des annexes et du corps de logis ainsi qu'une partie des structures intérieures ont pu être conservés.

La façade principale du logis s'élève sur deux niveaux surmontés par une toiture à deux versants.

L'ensemble de la façade principale présente une composition qui se divise en quatre travées, l'entrée étant latérale, dans la troisième travée de gauche. Le pignon présente également des ouvertures dans le même style. Les encadrements des baies sont en pierre de taille et ont été aménagés au cours du 20^e siècle. Celui de la porte d'entrée remonte au XVIIIe siècle. Il est rectangulaire, mouluré, avec des crossettes supérieures et surmonté par une imposte en arc segmentaire, elle-même surmontée par une petite niche abritant une sculpture. (CAR)

À l'intérieur la maison est conservée en majeure partie dans un état authentique. Ainsi une grande partie du rez-de-chaussée est voutée et elle conserve divers éléments historiques tels que les escaliers, quelques portes et chambranles en bois, la dalle en bois avec le parquet historique dans quelques chambres au premier étage, la cave voûtée ainsi qu'une partie de la charpente, le tout en bon état. (AUT)

L'annexe accolée à gauche du corps de logis a été transformée en maison d'habitation en 1991. Les structures portantes tel que les murs extérieurs et les voutes au rez-de-chaussée ont été gardées et incluses dans le projet.

L'ancienne grange située au bout de cet ail présente beaucoup de nouvelles ouvertures puisqu'elle a été transformée au cours des années. Les étables situées à droite du corps de logis remontent comme la maison principale au XVIIIe siècle et ont été transformés en ateliers et en logement au cours du 20^e siècle.

Les annexes se situant en face du corps de logis ont été érigées en majeure partie au cours du 20^e siècle et ont pu sauvegarder leur esprit. Ainsi elles présentent diverses ouvertures typiques pour ce genre d'immeuble, à savoir un grand portail de grange et des portes et des fenêtres d'étables. La charpente est également d'origine. (AUT)

Maintes constructions agricoles plus récentes et sans intérêt architectural se développent au sud de l'ensemble.

La ferme est un témoin du passé rural de la localité et de la région. Elle remplit les critères de l'authenticité (AUT), du genre (GEN), du type de bâti (TBA) et elle est caractéristique pour sa période de construction (CAR). Ainsi, elle présente au point de vue historique, architectural et esthétique un intérêt public à être conservé.

La COSIMO émet à l'unanimité un avis favorable pour un classement en tant que monument national de la ferme dite « Allroudeschhaf » à Scheidgen (nos cadastraux 1309/3960, 1307/3958 et 1308/3959).

Présent(e)s : Christina Mayer, John Voncken, Matthias Paulke, Mathias Fritsch, Michel Pauly, Max von Roesgen, Christine Muller, Marc Schoellen, Nico Steinmetz, Paul Eilenbecker, Jean Leyder.

Luxembourg, le 12 mai 2021